

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le seize décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf décembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. BLANCHARD	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. KHINACHE	(pouvoir à Mme DUPUY)
M. QUENUM	(pouvoir à M. PORTELLI)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme CASTRO FERNANDES qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - DECIDE de signer les 2 contrats d'apprentissage relatifs à la préparation du diplôme suivant :
 - une Licence Professionnelle Maîtrise de l'Energie et Environnement en 1 an ;
 - un DUT Génie Electrique et Informatique en 1 an.
- AUTORISE le Maire à signer les contrats précités et les conventions de formation correspondantes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - PROCEDE aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint Technique de 2ème classe à 69,50%	Restauration Scolaire	Mensualisation d'1 vacataire
1			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
2	Ingénieur	Services Techniques	Départs agents
1	Technicien Principal de 1ère classe	Services Techniques	Recrutement sur autre grade
3			
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			475
NOMBRE	POSTES A CREER SUR LE POLE CULTUREL	SERVICES	MOTIFS
1	*AEA 60%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LE POLE CULTUREL	SERVICES	MOTIFS
1	AEA Principal 1ère classe à 100%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	AEA Principal 2ème classe à 100%	Conservatoire	Départ
1	AEA Principal 2ème classe à 90%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	AEA Principal 2ème classe à 72%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	AEA Principal 2ème classe à 70%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	AEA Principal 2ème classe à 32,5%	Conservatoire	Départ
1	AEA Principal 2ème classe à 30%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	AEA Principal 2ème classe à 17,50%	Conservatoire	Départ
1	AEA à 75%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	Adjoint d'animation de 2ème classe à 100%	Conservatoire	Départ
10			
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			37

*Légende :

AEA = Assistant d'Enseignement Artistique

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)

Pour : 29

3) - DECIDE :

- la suppression de l'emploi de Directeur de l'Action Culturelle au 1^{er} avril 2016 ;
- et le licenciement de l'agent en contrat à durée indéterminée, le reclassement de l'agent n'ayant pu aboutir.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)

Pour : 29

- 4) - APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de veille et de maîtrise foncière signée le 27 juillet 2010 entre la communauté d'agglomération Val et Forêt et les communes d'Ermont et d'Eaubonne, dans la cadre de la réalisation de projets d'aménagement sur le territoire de la communauté d'agglomération Val et Forêt au profit de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise ;
- PREND ACTE :
 - de la modification du périmètre d'intervention par la suppression d'une parcelle ;
 - de la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.
 - AUTORISE le Maire à signer ledit avenant à la convention avec la communauté d'agglomération Val et Forêt, la commune d'Eaubonne et l'Etablissement public foncier du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DONNE un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise proposée par Monsieur le Préfet.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

Santé :

- 1) - APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont et la commune pour une durée de trois ans ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 33**

Solidarité :

- 2) - APPROUVE les avenants prévoyant la reprise par la communauté d'agglomération Val Parisis des parties des marchés suivants (relatives à l'aire d'accueil) passés par la Commune d'Ermont :
- marché n°95120 15 037 relatif à l'entretien et diagnostic des canalisations et ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Commune d'Ermont (Lot n°2 : les espaces publics non routiers), dont le titulaire est la société SANET,
 - marché n°95120 14 018 relatif à la vérification et la maintenance des moyens de secours du patrimoine de la Commune d'Ermont, dont le titulaire est la société AGIFEU,
 - marché n°95120 14 081 relatif à l'entretien des portes, portails électriques et bornes basses du patrimoine de la Commune d'Ermont, dont le titulaire est la société PRECIS POSE,
 - marché n°95120 13 053 relatif à la dératisation des bâtiments et de la voirie, et la désinsectisation des blattes pour la Commune d'Ermont, dont le titulaire est la société COMPAGNIE HPR,
- AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - APPROUVE l'avenant à la convention PSU (Prestation de Service Unique) pour l'habilitation au Portail CAF Partenaires ;
- AUTORISE le Maire à le signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et tout document s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse :

- 2) - APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association MJC d'Ermont ;
 - AUTORISE le Maire à la signer avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture d'Ermont pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 33

VI - SPORTS

- 1) - APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2016 avec l'association AS Ermont Football ;
 - AUTORISE le Maire à la signer avec ladite association ainsi que tout document s'y rattachant pour une durée de un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 33

- 2) - APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2016 avec l'association « ACTE – Association des Clubs de Tennis d'Ermont » ;
 - AUTORISE le Maire à la signer avec ladite association ainsi que tout document s'y rattachant pour une durée de un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Institut Chinois pour la mise en place d'une initiation au chinois sur le temps périscolaire dans le cadre de l'accueil de loisirs Jean Jaurès ;
 - AUTORISE le règlement de la somme de 1 885 € (mille huit cent quatre vingt cinq euros) à l'Institut chinois en contrepartie de l'enseignement dispensé ;
 - DIT que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE le versement d'une aide financière complémentaire au projet « Jeu pense donc je suis » pour les classes de Mesdames Tironzelli, Delarue et Chausson ;
 - FIXE le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène Delacroix à 487 € (quatre cent quatre-vingt sept euros) ;
 - DIT que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Equipement :

- 1) - EMET un avis favorable sur les dérogations suivantes au repos dominical pour l'année 2016, et ce, pour l'ensemble des commerces de détail de la Commune d'Ermont :
- 29 mai 2016
 - 28 août 2016
 - 4 décembre 2016
 - 11 décembre 2016
 - 18 décembre 2016

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont) Contre : 1 (M. BOYER du groupe Générations Ermont)
Pour : 29

- 2) - AUTORISE le Maire à signer les avenants de renouvellement des baux commerciaux avec la société POSTE IMMO, représentée par Monsieur Gilles Lavrage, Directeur Régional de l'Île-de-France, pour les locaux commerciaux sis 8 mail Auguste Rodin et 1 rue Saint Flaive Prolongée moyennant les loyers suivants :
- 10 724,00 euros H.T. par an pour le local sis 8 mail Auguste Rodin,
 - 48 573,51 euros H.T. par an pour le local sis 1 rue Saint Flaive Prolongée.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise CRAM (203 rue Demidoff 76087 LE HAVRE CEDEX), l'avenant n° 13 pour une moins-value de 16 952,52 € HT, portant ainsi le montant du marché de 830 551,32 € HT à 813 598,80 € HT.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Urbanisme :

- 4) - PREND ACTE de l'organisation et de la tenue d'un débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune d'Ermont au sein de son Conseil Municipal.

X – FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2014.
- 2) - ADOPTE la décision modificative n° 2/2015 du budget annexe de l'Assainissement, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;
- CONSTATE le suréquilibre de la section d'exploitation à la somme de 51,78 € soit des recettes d'exploitation à hauteur de 255 000 € et des dépenses d'exploitation à hauteur de 254 948,22 € ;
- CONSTATE aucune nouvelle dépense de la section d'investissement.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2015 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 254 948,22 €

Recettes = 255 000,00 €

Après intégration de la décision modificative n° 2/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe de l'Assainissement s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	792 083,22 €	897 083,22 €
Investissement	941 131,05 €	941 131,05 €
Total =	1 733 214,27 €	1 838 214,27 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - ARRETE le montant des charges correspondant à la masse salariale annuelle du service de l'Assainissement à la somme de 37 180 €, charges comprises, du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015, et décide d'en réclamer le remboursement ;
- ARRETE le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux au budget annexe Pôle culturel à la somme de 8 413 €, charges comprises, du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015, et décide d'en réclamer le remboursement ;
- DIT que les mouvements comptables qui en résultent seront enregistrés sur le budget principal de la commune d'Ermont pour l'année 2014, à la nature 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles ;

- DIT que les budgets annexes Assainissement et Pôle culturel constateront la refacturation du personnel mis à disposition par le budget principal, à la nature 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - DECIDE :
- D'accepter les admissions en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 1 474,78 euros et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
 - D'accepter les admissions de créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 8 004,94 euros et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;
 - De prescrire le traitement comptable des états dressés par la Trésorerie principale d'Ermont pour leurs entiers montants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - FIXE les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- DIT que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont) Contre : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont)
Pour : 29**

- 6) - PRONONCE la dissolution du budget annexe du Pôle Culturel à la date du 31 décembre 2015 ;
- ACCEPTE que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la ville au terme des opérations de liquidation ;
- ACCEPTE le transfert des contrats passés avec les fournisseurs aux fins d'assurer la continuité de l'activité culturelle sur le territoire d'Ermont ;
- AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune ;
- AVISE le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - PRONONCE la dissolution du budget annexe Assainissement à la date du 31 décembre 2015 ;
- ACCEPTE l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget principal M.14 de la commune ;
- ACCEPTE de mettre à disposition de l'EPCI les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés ;
- AUTORISE de transférer ou de reprendre les résultats du budget annexe qui seront constatés lors du vote du Compte administratif 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - ADOPTE, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2016 :
- section d'investissement votée par chapitres, comprenant trois opérations dont deux votées en AP/CP :
Opération n° 201501 votée en AP/CP : Restructuration du groupe scolaire Hugo : réfectoire et accueil de loisirs ;
Opération n° 201601 votée en AP/CP : Rénovation de la couverture gymnase Gaston Rebuffat ;
Opération n° 980 : Réhabilitation du CSC Les Chênes, tranche II.
 - PRECISE l'ouverture, en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 250 000 € représentant 2,86 % des dépenses réelles d'investissement ouvertes au budget primitif 2016.
 - section de fonctionnement votée par chapitres.
 - PRECISE l'ouverture, en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 250 000 € représentant 0,81 % des dépenses réelles de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2016.
 - DIT que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 33 342 302 €, tant en recettes qu'en dépenses.
 - DIT que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 8 724 685 €, tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses.
 - DIT que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2016, s'élève donc à la somme de 42 066 987 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 9) - ATTRIBUE aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2016 ;
 - AUTORISE le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros ;
 - PRECISE le versement des subventions attribuées par le débit des comptes 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, 657362 – Subventions de fonctionnement aux CCAS et 6748 – Autres subventions exceptionnelles, sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour 2016 du budget principal de la commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 10) - APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris ;
 - AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h00.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
 Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 23 DECEMBRE 2015